

Consultation publique
**PROJET IMMOBILIER
DU DOMAINE DES
FRANCISCAINS**



Première séance publique
12 mai 2016, 19 h

1550, rue Metcalfe, 14^e étage
Métro Peel

 OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

DÉMARCHE

SÉANCE D'INFORMATION*

12 mai 2016, 19 h

1550, rue Metcalfe



14^e étage

Métro Peel

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

POUR PRÉSENTATION ORALE OU ÉCRITE

2 juin 2016, 16 h

ocpm.qc.ca/formulaire-depot

SÉANCE D'AUDITION DES OPINIONS*

AU MÊME ENDROIT QUE LA SÉANCE D'INFORMATION

7 juin 2016, 19 h

PUBLICATION DU RAPPORT

Demander à recevoir le rapport :

rapport@ocpm.qc.ca

* Des séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez le ocpm.qc.ca



LE PROJET

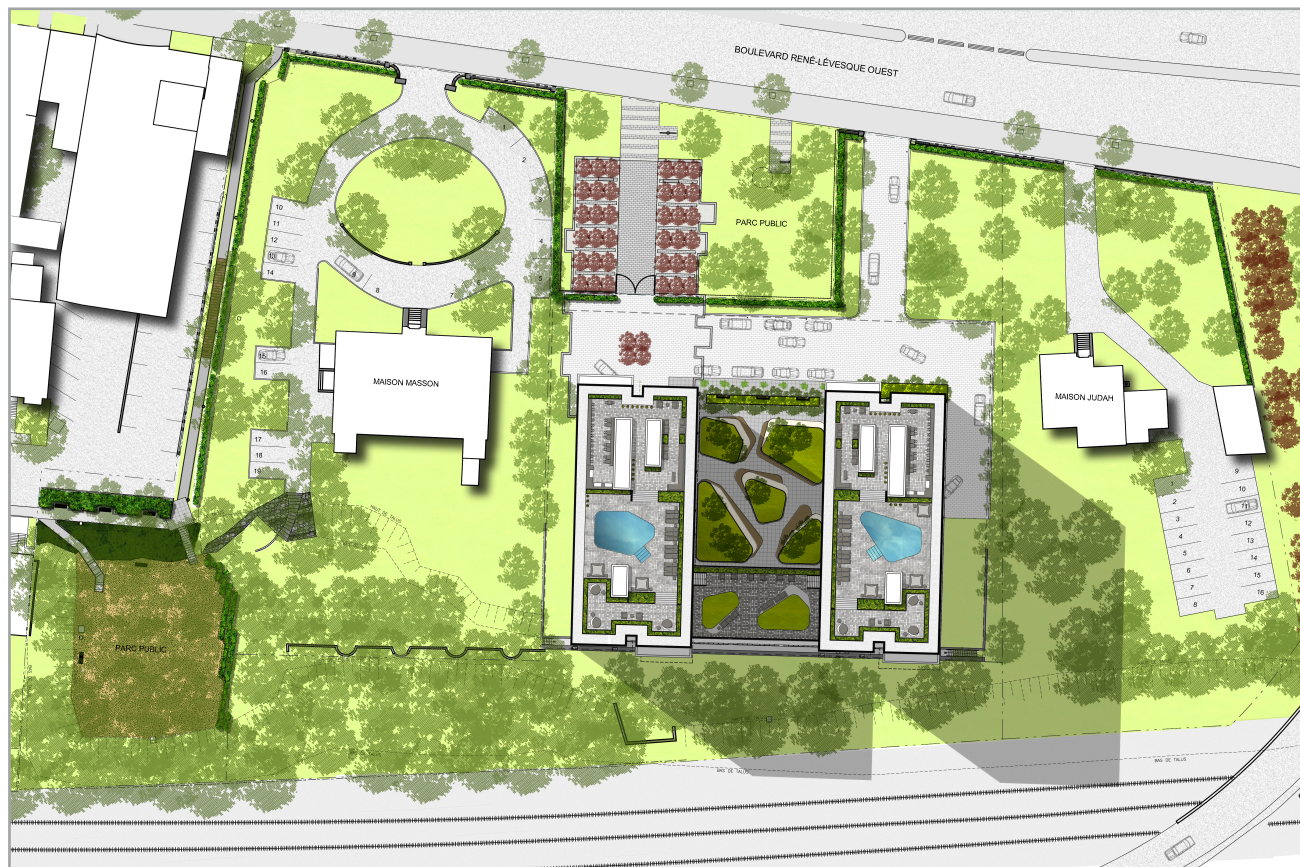
Le Groupe Prével souhaite développer un projet de 360 logements accompagnés de 210 places de stationnement sur le domaine des Franciscains dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le site est situé du 1980 au 2080 René-Lévesque Ouest, à la limite sud du Quartier des grands jardins et adjacent à la Falaise St-Jacques. Deux tours jumelles de 60 mètres de hauteur sur un basilaire commun sont proposées sur le terrain de l'ancien couvent des Franciscains, démoli en 2010 suite à un incendie.

Le projet prévoit aussi la préservation des maisons Judah et Masson situées de chaque côté des tours, tout comme leurs aménagements et jardins. Enfin, deux parcs totalisant 3363 m² seraient aménagés par le promoteur pour ensuite être cédés à la Ville.

OBJET DE LA CONSULTATION

L'Office de consultation publique de Montréal a reçu le mandat de tenir une consultation sur un projet de règlement permettant la réalisation du projet du Domaine des Franciscains. Ce projet propose des modifications au Plan d'urbanisme, soit un changement de d'affectation du sol « couvent, monastère et lieu de culte » en « secteur résidentiel » et une augmentation de la hauteur maximale de 25 mètres à 65 mètres. De la même façon, la réglementation de l'arrondissement de Ville-Marie doit aussi être modifiée puisque l'usage actuel du site est « lieu de culte » et que la hauteur maximale permise est de 23 mètres.

PLAN DU SITE



Source : Lemay+CHA

MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la charte de la ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

POUR TOUTE LA DOCUMENTATION

ocpm.qc.ca/domaine-franciscains

Consultation sur place aux bureaux de l'Office

QUESTIONS ET INSCRIPTIONS

Gilles Vézina

Attaché de recherche et de documentation
(514) 872-8510
documentation@ocpm.qc.ca